

Avis
Réunion d'information préalable
Consultation du public avant l'introduction d'une demande de permis
d'environnement de classe 1

Le Collège communal de Lessines porte à la connaissance de la population que **Electrabel S.A. Boulevard Simon Bolivar, 34 à B-1000 Bruxelles** prévoit d'introduire prochainement une demande de permis unique de classe 1 pour le renouvellement du permis d'environnement de Classe 1 pour le maintien en activité de la Centrale turbojet de Deux-Acren sis Chemin de Mons à Gand, 7864 Deux-Acren.

Conformément aux dispositions des articles D 29-5 et D 29-6 du livre 1er du Code de l'Environnement et de l'arrêté du gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des activités et installations classées, ce projet doit faire l'objet d'une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement avant l'introduction de la demande de permis unique. La réalisation de cette étude a été confiée au bureau d'étude agréé : SERTIUS S.C.R.L. Chemin du Cyclotron, 6 à B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE.

Conformément aux dispositions précitées, à l'initiative du demandeur, une réunion d'information préalable du public est organisée le mardi 17 avril 2018 à 19h30 (accueil à partir de 19h00) au « Théâtre Jean-Claude Drouot », sis Rue des quatre fils Aymon, 21 à 7860 Lessines.

Cette réunion a pour objectif:

- 1°) de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2°) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3°) de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4°) de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Tout intéressé peut participer à cette réunion.

Le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

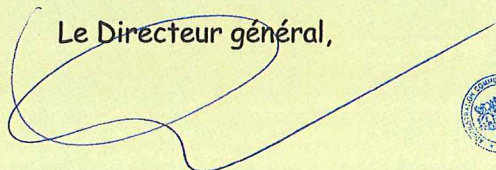
Dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de cette réunion, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal Grand'Place 12 à 7860 LESSINES.

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur d'étude.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de de Mr Stéphane Orloff Expert environnement stephane.orloff@engie.com

A Lessines, le 29 mars 2018

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

